

REPRÉSENTATION MÉDIATIQUE DES PERSONNES
AYANT SUBI DES VIOLENCES

Recommandations à l'attention des journalistes

Outils de formation pour les médias développés par

décadré
pour l'égalité dans les médias

REPRÉSENTATION MÉDIATIQUE DES PERSONNES
AYANT SUBI DES VIOLENCES

Recommandations à l'attention des journalistes

Outils de formation pour les médias développés en collaboration avec Frieda - L'ONG féministe pour la paix à l'occasion de la campagne 2024 «16 jours contre la violence basée sur le genre» par

décadré
pour l'égalité dans les médias

Novembre 2024 — 1^{ère} édition
Droit de reprise et de mention libre avec la mention
du © et de décadréE.



Table des matières

1. Chiffres des violences	6
2. Définitions	10
3. Victimes ou survivante-x-s ?	11
3. Représentation médiatique des personnes ayant subi des violences	12
4. Recueillir des témoignages	18
Impressum	22

Chiffres des violences

En Suisse en 2023, selon les Statistique policière de la criminalité (SPC), 4 447 personnes ont été victimes de violences sexualisées et 11 479 de violences domestiques.

Il est impossible de connaître les vrais chiffres concernant les victimes de violences sexistes. En effet, de nombreuses infractions ne sont pas recensées et de nombreuses violences restent silencieuses. Ainsi, une grande part des violences subies restent encore dans l'ombre. Seulement 8% des victimes de violences sexuelles portent plainte selon une étude de gfs.bern de 2019.

Victimeblaming¹

24% des personnes ne s'opposent pas à la phrase « les victimes de violences ont une attitude provocante ».

10% des personnes ne s'opposent pas à la phrase « les victimes de violence l'ont cherché ».

« Les victimes de violences commencent mal. »



19% des personnes sondées adhèrent à cette proposition.

« Les victimes de violences l'ont cherché. »



10% des personnes sondées ne s'opposent pas à cette proposition.

« Les victimes de violences ont une attitude provocante. »



24% des personnes sondées ne s'opposent pas à cette proposition.

Ces informations ont été
relues par l'association Viol
Secours, l'ONG Frieda
et Sarah Gay-Balmaz.

¹ VUILLE Valérie, De l'actu aux idées, Représentations des violences sexistes en Suisse romande et consommation médiatique. Rapport complet. Novembre 2021.


Fausses accusations ? Que prendre en compte

De nombreuses études ont été faites sur le sujet des fausses accusations, dont certaines très controversées. En effet, pour établir les chiffres il faut avant tout établir ce qu'est une fausse accusation, qui la constate et comment. Or, il peut y avoir des biais à toutes les étapes.

Par exemple, une étude du British Home Office de 2005 établissait la prévalence des fausses accusations à 8% avant de revenir sur ces conclusions. La prévalence a été baissée à 3%. Les premiers chiffres avaient en effet été faussés à cause des préjugés de la police qui récoltaient les données.

Les chiffres actuels montrent que 3 à 10% des plaintes déposées seraient fausses. Ce chiffre considéré avec précaution, car il ne tient pas compte de toutes les violences qui sont gardées sous silence. Les phénomènes de victimisation secondaire et la honte entourant les violences empêchent souvent les victimes de parler.

En conclusion, les fausses accusations de violences sexuelles représentent une grande minorité des cas signalés. Il est donc crucial de traiter toutes les accusations avec sérieux et respect, tout en garantissant la présomption d'innocence.



Entre 3 et 10% des
plaintes déposées
seraient de fausses
accusations.

Définitions



Victimisation secondaire

Le terme de « victimisation secondaire » désigne le fait, pour la victime, d'être confrontée à des réponses qu'elle estime inappropriées ou lacunaires de la part des personnes et institution à qui elle se confie ou à qui elle a affaire. La justice, la police ou encore les médias peuvent être la source de victimisation secondaire.

Revictimisation

Le terme « revictimisation » désigne le fait de faire revivre son traumatisme à la victime. Elle peut intervenir par exemple lorsque les médias, la justice ou la police demandent systématiquement de répéter le récit des violences.

Violences structurelles

Les violences structurelles désignent toutes les formes de violences qui prennent racine dans les fonctionnements structurels de l'État, mais aussi d'une entreprise par exemple. Il peut s'agir de mécanismes de revictimisation, avec des réponses inappropriées aux violences subies, mais aussi d'attaques aux droits fondamentaux des personnes.

Les attaques politiques aux droits humains comme les droits à l'auto-détermination ou encore aux droits reproducteurs sont des violences structurelles.

Victimes ou survivante-x-s ?

Ces informations ont été
relues par l'association Viol
Secours, l'ONG Frieda
et Sarah Gay-Balmaz.

Faut-il parler des victimes ayant subi des violences comme des victimes ou comme des survivante-x-s ? Les deux termes se cautoient dans les discours militants et médiatiques.

Ils ont tous deux des avantages et des inconvénients, dont il faut avoir conscience.

Une chose est sûre. Il s'agit avant tout de respecter le choix des personnes médiatisée et de ne pas imposer ou dénigrer un terme. Chaque expérience est unique et complexe. Un terme ne peut pas à lui seul la définir.

Survivante-x



Empowerment et autonomisation

Il met l'accent sur la résilience et la force de la personne qui a surmonté des expériences traumatisantes.

Respecter le parcours de rétablissement

Il reconnaît et respecte le parcours de rétablissement souvent long et complexe, en soulignant le progrès et la résilience de la personne au fil du temps.

Promouvoir une vision positive de l'avenir

Il met l'accent sur l'avenir et sur les possibilités de croissance et de transformation, plutôt que sur le passé et sur les traumatismes passés.



Pression sociale à la résilience

Il peut être chargé de pression sociale et imposer une force et une résilience constantes. Cela peut être difficile pour certaines personnes qui se sentent encore vulnérables ou en cours de guérison.

Victime

Reconnaissance de l'expérience vécue

Il reconnaît directement l'expérience traumatisante vécue par une personne, ce qui peut être important pour valider le vécu et le besoin de soutien.

On est victime de quelqu'un

Il met l'accent sur la responsabilité des auteurs de violences et sur la nécessité de les tenir responsables de leurs actes.

Validation des besoins de soutien

Il met en évidence les besoins de soutien et d'assistance des personnes ayant subi des violences.

Un terme passif

Il peut enfermer une personne dans une identité de passivité et de vulnérabilité, centrée sur le traumatisme qu'elle a subi.

Représentation médiatique des personnes ayant subi des violences

Ces recommandations ont été relues par l'association Viol Secours, l'ONG Frieda et Sarah Gay-Balmaz.

1. Considérer le récit avec respect et sérieux

Les fausses accusations de violences sexistes sont très rares. De plus, s'exposer aux médias et/ou à la justice accentuent les risques de revictimisation.

Il est important de prendre cette réalité en compte pour considérer le récit des personnes avec respect et sérieux.

2. Éviter la victimisation secondaire

Une personne n'est jamais responsable des violences qu'elle subi ou a subi. Son comportement avant ou après les faits **ne peut en rien** justifier les violences.

Il est important d'éviter de culpabiliser les victimes et de mettre en évidence que seul les auteurs sont responsables de stopper les violences.

3. Considérer la médiatisation des victimes avec prudence

Être dans les médias ou voir son histoire dans les médias peut avoir des conséquences négatives sur les parcours de reconstruction des victimes.

Il est important de toujours se rappeler que derrière chaque affaire de violence sexiste existe une personne qui est en parcours de reconstruction. Il est primordial de préserver son intimité et son anonymat en évitant de diffuser toutes informations permettant de la reconnaître, comme par exemple une photographie de l'immeuble ou de la maison.

4. On peut être victime d'une personne ou d'une institution

Les attaques aux droits reproductifs, à l'autodétermination ou à la prise en charge efficace des violences sont des violences structurelles faisant aussi des victimes.

Il est important de considérer les personnes touchées et les discours diffusés comme tel afin de ne pas soi-même perpétuer les violences.

5. Respecter et montrer la diversité des réalités et des vécus

Les violences touchent toutes les femmes et les personnes non-binaires quel que soit leur âge, leur milieu, leur ethnie, leur orientation sexuelle et affective, et qu'ils soient valides ou non. Les personnes cumulant des facteurs de discriminations (par exemple, les femmes noires) ont d'ailleurs plus de risque d'être victimes.

Il est important de prendre en compte chaque vécu individuel avec ses spécificités, tout en les articulant aux aspects systémiques de la violence.

6. Visibiliser chaque survivante-x de la même manière

D'autres biais peuvent interférer avec la perception et la légitimation des violences. Les accusations/témoignages des femmes noires ou handicapées sont en moyenne moins pris au sérieux, par exemple.

Il est important de déconstruire ses propres biais pour ne pas les reproduire en visibilisant les survivante-x-s de violence.

7. Ne pas enfermer la personne dans un statut de victime

Une personne ayant subi des violences est avant tout une personne. Les violences ne sont qu'un élément parmi d'autres, auquel il faut donner sa juste place.

Il est important de considérer les survivante-x-s dans son ensemble et de ne pas limiter leur récit aux violences.

8. Ne pas minimiser les conséquences des violences

Les violences sexistes peuvent avoir de lourdes conséquences physiques, psychiques, sociales et économiques sur les victimes. Toutes les victimes n'ont pas les mêmes ressources et les parcours reconstruction ne sont pas linéaires. Il est important de respecter chaque victime et son rythme, sans culpabilisation ou injonction à la résilience.

Il est important de connaître et de considérer ses conséquences dans le recueil et l'écriture du récit.

9. Rendre visible des vécus positifs de reconstruction

Les violences sexistes ont de multiples conséquences, mais des parcours de reconstruction existent. Visibiliser des parcours multiples et positifs, permet d'alléger le fardeau sur le dos des victimes et simplifier leur identification.

Il est important de visibiliser des survivante-x-s comme des personnes capables de puissances et de forces pour diversifier les imaginaires entourant les victimes de violences.

10. Diffuser des images non stigmatisantes et diversifiées

Les images aussi transmettent du sens. Les images de victimes blessées ou marquées peuvent à la fois être dégradantes pour elles-mêmes, mais aussi choquer le lectorat. De plus, il est intéressant de trouver des images montrant les survivante-x-s dans des postures actives.

Il est important de trouver des images respectant l'intégrité de la victime et signifiantes pour leur parcours de reconstruction.

Recueillir un témoignage

Le témoignage est un élément essentiel pour transmettre des récits et informer sur les violences. Certaines personnes considèrent que partager peut être bénéfique. Cela peut être une manière de reprendre une part active dans leur histoire. Cependant, c'est également une chose très délicate.

Témoigner c'est en effet se replonger dans les situations violentes et revivre le traumatisme. C'est aussi mettre en danger son anonymat et risquer de réactiver la violence. Voici quelques recommandations pour assurer un témoignage adéquat.

1. S'assurer que la personne victime ait le recul nécessaire et les ressources émotionnelles pour témoigner

Nous conseillons de passer par des organisations professionnelles qui peuvent en discuter en avance avec les personnes, afin de s'assurer que les meilleures conditions soient réunies. Au besoin avoir des ressources pour ancrer la personne et des adresses d'aide à lui transmettre.

2. Prendre le temps pour écouter la personne et connecter avec elle

Chaque histoire est différente et complexe. Lors de la récolte du témoignage, il est important de prendre le temps pour comprendre et créer un lien de confiance avec la personne témoignant. Il est important de créer une atmosphère bienveillante, confiante et confidentielle. On peut laisser le choix à la personne du lieu et d'être ou non accompagnée.

Ne pas hésiter à exprimer son intention de « mettre la personne à l'aise », de « lui permettre de se sentir en sécurité » sans pour autant l'infantiliser. On peut par exemple contacter/rencontrer la personne en amont pour lui expliquer la démarche/le projet et en profiter pour lui demander ce qui d'après elle peut être mis en place pour que le témoignage se passe au mieux.

3. Garantir l'anonymat

En télévision et en radio, nous conseillons de trouver des stratégies afin d'éviter le floutage, les voix déformées engendrant un effet anxiogène. Si la victime souhaite rester anonyme, garantir son anonymat en ne divulguant aucune information permettant de la reconnaître ou d'identifier la personne auteure des violences.

4. Prêter une attention particulière aux questions posées

Dans le cas de témoignage, il est d'autant plus important de ne pas rentrer dans les biais et les mythes entourant les violences sexistes. Il est notamment primordial de ne pas questionner le comportement ou le contexte. On ne fera pas non plus de commentaires sur la manière dont la personne relate son récit.

Ne pas hésiter à préciser au début de l'entretien et / ou avant une question délicate que la personne peut choisir de ne pas répondre à une question ou corriger la personne récoltant le témoignage si une formulation / question est problématique. On peut même demander à la personne les questions dérangementes auxquelles elle ne souhaite pas répondre.

5. Laisser la personne poser ses propres mots

Le temps de la prise de conscience est différent pour chaque personne. Il est primordial de prendre conscience que les mots ont un impact. Il est ainsi important de laisser les personnes poser leurs propres mots sur les violences vécues et de ne pas imposer un vocabulaire. On ne qualifiera jamais une violence sexuelle de viol avant la personne victime ou même un acte de violent avant qu'il ait été défini comme tel par la personne.

6. Travailler de concert avec la personne témoin

Les situations de relecture sont délicates dans les métiers du journalisme dans le cas de récits de violence, nous conseillons cependant fortement de travailler avec les personnes témoins. Relater son récit n'est pas un acte anodin, collaborer activement avec les témoins permet de contrôler les informations et de s'assurer de la chronologie et des faits. Il permet aussi à la personne témoin de garder le pouvoir sur son récit.

7. Informer les témoins et les accompagner

Si la personne souhaite témoigner à visage découvert, l'informer des risques. Une victime témoignant peut se voir à nouveau confrontée à des situations de violences, insultes, messages, etc. de la part de la personne auteure, ou encore être poursuivie pour diffamation.

8. Faire un "check-in/out" en fin d'entretien

À la fin de l'entretien ou même durant celui-ci, ne pas hésiter à demander à la personne comment elle se sent/ s'est sentie. La question permet de savoir si une pause est nécessaire mais aussi de ne pas quitter trop brutalement la personne. Elle permet enfin de se rendre compte de l'impact de l'entretien sur chaque personne.

9. Avoir de la bienveillance envers vous-même

Si témoigner n'est pas chose facile, recueillir un témoignage est également une chose complexe qui peut bouleverser et engendrer une charge émotionnelle importante.

Nous vous recommandons de prêter attention à vous-même. Pensez à étaler les récoltes de témoignages dans la durée. Prenez du temps pour vous et demandez si besoin une supervision.

Ce livret a pu être mis en place
grâce à l'aide financière de :

Avec le soutien du BEFH du canton de Vaud et
l'Office cantonal de l'égalité et de la famille du
canton du Valais



Impressum

Rédaction
Valérie Vuille (décadréE)

Relectures
Emma Dumurgier, Viol-Secours- association féministe de lutte contre les violences
sexistes et sexuelles.
Isabel Vidal Pons, Frieda - L'ONG féministe pour la paix.
Sarah Gay-Balmaz, documentariste, autrice et productrice de podcasts.

Traductions
Anna-Béatrice Schmaltz, Tara Toffol, Selina Iza Hauswirth et Dara Velkov
(Frieda - L'ONG féministe pour la paix) pour la traduction en allemand et Elena
Nuzzo (Frieda - L'ONG féministe pour la paix) pour la traduction en italien.

Édition
Aurélié Hofer (décadréE)

Design graphique
Vanessa Cojocar

décadré
pour l'égalité dans les médias

rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève

info@decadree.com
www.decadree.com